



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Meurthe-et-Moselle



ARRETE PORTANT DECISIONS D'IMPLANTATION ET DE RETRAIT D'EMPLOIS D'ENSEIGNANTS DU 1er DEGRE POUR LA RENTREE 2016

VU l'article L 211-1 du Code de l'Education

VU l'article L 211-8 du Code de l'Education

VU le décret du 11 juillet 1979

VU la circulaire ministérielle du 03 juillet 2003

VU l'avis du Comité Technique Spécial Départemental
en date du 2 septembre 2016

Vu l'avis du Conseil Départemental de l'Education
Nationale en date du 6 septembre 2016

Tél : 03.83.93.56.16

REF. à rappeler :
ND/DC poste 356.16

**Monsieur le Recteur de la région académique Alsace, Champagne-Ardenne,
Lorraine, Recteur de l'académie de Nancy-Metz, Chancelier des universités
de Lorraine**

ADDITIF n° 2 à l'arrêté du 4 février 2016
Article 1 - Sont autorisées, à compter de la rentrée 2016, les mesures suivantes :

A - IMPLANTATIONS ET RETRAITS DE POSTES PREELEMENTAIRES

1) Implantations de postes préélémentaires

n° localités	écoles	nb de postes observations
12 JARVILLE	E.M.PU FLORIAN	1
13 VILLERS-LES-NANCY	E.M.PU HERBINIERE LEBERT	1

7) Implantations provisoires de postes préélémentaires pour l'année scolaire 2016-2017

n° localités	écoles	nb de postes observations
1 TOUL	E.M.PU SAINT-EVRE	1
2 VANDOEUVRE-LES-NANCY	E.M.PU Paul BERT	1

B - IMPLANTATIONS ET RETRAITS DE POSTES ELEMENTAIRES

1) Implantations de postes élémentaires

<i>n° localités</i>	<i>écoles</i>	<i>nb de postes</i>	<i>observations</i>
20 PULNOY	E.E.PU LA MOISSONNERIE	1	
21 VILLERUPT	E.P.PU JOLIOT CURIE	1	

3) Retraits de postes élémentaires

<i>n° localités</i>	<i>écoles</i>	<i>nb de postes</i>	<i>observations</i>
33 MESSEIN	E.P.PU Jean ROSTAND	1	Pour l'année scolaire 2016-2017, à titre exceptionnel, maintien de la décharge de direction de 0,33 .
34 NANCY	E.E.PU BEAUREGARD	1	Pour l'année scolaire 2016-2017, à titre exceptionnel, maintien de la décharge de direction de 0,25 .

10) Implantations provisoires de postes élémentaires pour l'année scolaire 2016-2017

<i>n° localités</i>	<i>écoles</i>	<i>nb de postes</i>	<i>observations</i>
1 ALLAIN	E.P.PU	1	
2 BRIEY	E.E.PU Louis PERGAUD	1	
3 MALZEVILLE	E.E.PU PASTEUR	1	
4 SEICHAMPS	E.E.PU Georges de la TOUR	1	
5 TOMBLAINE	E.E.PU Jules FERRY	1	

E - AUTRES MESURES

5) Retraits de postes de BAAZ

<i>n° localités</i>	<i>écoles</i>	<i>nb de postes</i>	<i>observations</i>
4 ESSEY-LES-NANCY	E.E.Application	1	Annulation de l'implantation conditionnelle
5 VANDOEUVRE-LES-NANCY	E.E.PU BRABOIS	1	Annulation de l'implantation conditionnelle

Article 2 – Monsieur le Secrétaire Général de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'application du présent arrêté.

Nancy, le 7 septembre 2016

POUR LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE ALSACE, CHAMPAGNE-ARDENNE, LORRAINE
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NANCY-METZ, CHANCELIER DES UNIVERSITES DE LORRAINE,
ET PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES
DE L'EDUCATION NATIONALE,
DIRECTEUR DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'EDUCATION NATIONALE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

signé

Jean-Luc STRUGAREK